



14/06/2007

“VOULOIR, C’EST ...”

**L’ETUI-REHS PUBLIE UN
“ MANIFESTE POUR UNE CONSTITUTION
SOCIALE ”**

**IL FAUT ABSOLUMENT RENFORCER LA
DIMENSION SOCIALE DE L’EUROPE**

Une majorité d’Etats membres de l’Union européenne (UE) ont ratifié un Traité constitutionnel de l’Union européenne qui inclut une dimension sociale importante qu’aucun traité précédent n’a jamais prise en considération et qui se traduit par l’intégration de la Charte européenne des droits fondamentaux dans ce même traité. Abandonner cette avancée sociale majeure porterait préjudice au consensus déjà exprimé par les ratifications. En outre la promotion et le développement d’une dimension sociale à l’égard de l’ « Europe » sont essentiels si le projet européen est d’obtenir l’appui à long terme de la population européenne. Préserver et renforcer la dimension sociale du Traité constitutionnel est de la plus grande importance afin de parer au mécontentement populaire croissant.

Il s’agit là de l’idée maîtresse de la publication intitulée « Manifeste pour une Constitution sociale : huit options pour l’Union européenne », qui vient d’être publiée par l’Institut syndical européen pour la Recherche, la Formation et la Santé et Sécurité (ETUI-REHS).

La publication, élaborée par le Groupe de recherche sur les droits syndicaux transnationaux qui rassemble des experts juridiques en droit du travail de huit Etats membres de l’UE, présente une analyse des options possibles ayant comme objectif le développement d’un cadre constitutionnel pour l’Europe qui permettrait l’établissement d’une Constitution sociale européenne.

« Il ne peut y avoir d’excuse à l’échec de tous, de la plupart, ou de certains Etats membres de progresser vers une Constitution européenne sociale. Les voies sont clairement indiquées. S’il y a une volonté, il y a dorénavant au moins huit chemins possibles », conclut le rapport.

[Cliquez ici](#) pour télécharger le “Manifeste pour une Constitution sociale” (aussi disponible en [anglais](#), et bientôt en [allemand](#)).

Contexte:

Les chefs d’Etat et de gouvernement de l’Union européenne doivent se rencontrer au Conseil européen des 21 et 22 juin. Le Traité constitutionnel, qui a été ratifié par une majorité d’Etats membres (mais pas tous), sera discuté au sommet. Le Traité constitutionnel proposé pour ratification aux Etats membres incluait des éléments cruciaux reconnaissant la dimension sociale de l’Union européenne et, en particulier, la Charte des droits fondamentaux de l’Union européenne unanimement proclamée à Nice en décembre 2000. La Confédération européenne des syndicats (CES) a donné son appui au Traité constitutionnel sur cette base. La Confédération européenne des syndicats (CES), à son récent congrès à Séville, a souligné l’importance de garantir “un statut légalement contraignant non ambigu” à la Charte européenne des droits fondamentaux dans le cas où un nouveau traité - ou mini-traité - de l’Union européenne serait envisagé. Le statut légalement contraignant de la Charte renforcerait, entre autres, des droits fondamentaux tels que le droit d’organiser collectivement les intérêts des travailleurs, le droit d’association et le droit à l’action collective.

*Pour de plus amples informations, veuillez contacter
Tristan Macdonald
Tél.: 00 32 (0)2 224 05 62
tmacdonald@etui-rehs.org
<http://www.etui-rehs.org>*

L'Institut syndical européen pour la recherche, la formation et la santé et sécurité (ETUI-REHS) est une association internationale sans but lucratif établie sous la loi belge. Il mène des recherches sur des sujets d'une importance stratégique pour le monde du travail, fournit un service de formation et promeut un haut niveau de santé et de sécurité pour les travailleurs en Europe.